



# **ENSEMBLE POUR UN AUTRE CŒUR DE VILLE**

**Assemblée générale du 20 Mars 2024**

## ***Compte rendu***

**[www.epac-saint-remy78470.fr](http://www.epac-saint-remy78470.fr)**



# Ordre du jour

## Assemblée générale statutaire

- Rapport moral de l'année 2023
- Rapport financier de l'année 2023
- Election des administrateurs
- Vote des résolutions

**La révision du PLU votée; et après?**

**Nouvelle enquête publique sur le projet RATP de voies de garages**



# Assemblée générale statutaire

***Adhérents présents: 41***

***Adhérents représentés: 19***

***Pas de quorum nécessaire pour le vote des résolutions***



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 Avril 2023

<b>Président</b>	Daniel CALINAUD
<b>Vice Président</b>	Florent SUREAU
<b>Trésorier</b>	Jean Pierre PAREY
<b>Trésorier Adjoint</b>	Joël FONTENOY
<b>Secrétaire</b>	Annick MINCK
<b>Autres membres</b>	François BROUSSE Hélène BRUNET Jean Marie CAHEN Guy DESTENAVE Dominique DUCOUT Michel JAKIMOVICZ (décédé le 29/7/2023) Dominique MENARD



**Association agréée en tant que  
« Association locale d'usagers dans un cadre communal »  
par arrêté préfectoral N°2017255-0001 en date du 12 Septembre 2017.**



# **RAPPORT MORAL 2023**

**Une année centrée sur la révision du PLU**



# Rapport moral année 2023

**Assemblée Générale EPAC:** 22 Mars 2023

**Réunions du Conseil d'Administration:** 1er Février, 9 Mars, 14 Avril,  
23 Juin, 5 Octobre, 12 Décembre 2023

**Forum des associations:** 10 Septembre 2023



# Rapport moral année 2023

## Nos liens avec les autres associations

### **Collectif Pôle Gare de Saint-Rémy :**

En principe réunion du CA tous les 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois

Réunion avec Pierre Jean BATY (CR IDF) le 30 Juin 2023

Visio avec la RATP le 3 Juillet 2023

*Aucune réunion du Comité de pôle au cours de l'année 2023*

### **Participation aux AG**

*Habitants de Beauséjour le 15 Janvier 2023*

*APESC le 20 Avril 2023*

*UAP le 17 Juin 2023 (l'EPAC, représentée par F. SUREAU, fait dorénavant partie du CA)*

*Collectif Pôle gare 29 Novembre 2023*

*COURB (Comité des usagers RER B sud) le 14 Décembre 2023*



# Rapport moral année 2023

## Nos liens avec les autres associations

### Réunions de concertation entre associations au cours de l'année 2023



Réunion publique de l'Alliance associative sur la problématique de l'aérodrome de Toussus le Noble le 10 Mai 2023

Balade risque inondation le 14 Mai 2023 à Chevreuse; pas de programmation à Saint Rémy

Réunion publique le 27 Septembre 2023 sur la révision du PLU, organisée par les associations de Saint Rémy (*près de 80 participants*)





# Rapport moral année 2023

## Nos rapports avec la mairie

### Cérémonie des vœux le 18 Janvier 2023

### Présence aux Conseils Municipaux:

19 Janvier, 16 Mars, 6 Avril, 9 Juin, 6 Juillet, 21 Septembre,  
23 Novembre, 21 Décembre 2023

### Réunions du Comité Consultatif de Quartier Centre Ville :

28 Mars 2023 (fusion du CCQ centre ville et du CCQ rue de Paris)  
6 Juin 2023 (visite du centre ville)

*Peu de résultats; faut il continuer à y participer?*

### Participation aux réunions publiques de la commune:

7 Mars 2023: Révision du PLU





# Rapport moral année 2023

## Nos rapports avec la mairie

**Participation à la Réunion plénière « Handicap et accessibilité »**  
le 16 Novembre 2023

**Participation à la sous commission Voirie et bâtiments publics**  
Ne s'est pas réunie en 2023

*Pas de participation aux réunions de la CCHVC (agenda au dernier moment; pas de relais sur le site de la mairie)*



# Rapport moral année 2023

## Nos rapports avec la mairie

**Participation aux réunions de la Commission Urbanisme et environnement  
(7 réunions en 2021, 4 réunions en 2022,  
8 réunions en 2023 mais nous n'avons été invités qu'à 4)**

### **16 Février (non invité)**

Révision du PLU; présence du PNR

### **27 Février**

Réunion des PPA sur le projet de révision du PLU



# Rapport moral année 2023

## Nos rapports avec la mairie

### Participation aux réunions de la Commission Urbanisme et environnement

#### 6 Mars

- Mise en place d'une co maîtrise d'ouvrage entre le SIAHVY et la commune pour le projet de désimperméabilisation de la cour de l'école Jean Jaurès ainsi que la renaturation de l'Yvette côté école,
- Vente du local 12 rue de la République (ancienne halte garderie),
- Rachat par la commune des deux locaux situés rue de la République près de l'Yvette.

A été fait également le bilan de la concertation au titre de la révision du PLU ainsi que la prise en compte d'un grand nombre d'observations faites par les Personnes Publiques Associées lors de la réunion du 27 Février 2023.



# Rapport moral année 2023

## Nos rapports avec la mairie

### Participation aux réunions de la Commission Urbanisme et environnement

**27 mars (non invité)**

Logements sociaux

**25 mai (non invité)**

Bilan foncier 2022

**22 Juin**

Bilan foncier 2020 / Bilan foncier 2021

Cession du local 13 rue de la République (local rouge!)

**6 septembre (non invité)**

Déclassement de deux locaux

**13 Décembre**

Reconduction convention avec l'EPFidf



# Rapport moral année 2023

Nos rapports avec la mairie

Dans le cadre de la révision du PLU

## **Participation à des ateliers de concertation**

Aucun atelier

## **Participation aux réunions des Personnes Publiques Associées (PPA)**

Le 27 Février 2023

## **Réunion publique**

7 Mars 2023

**En tant que Personne Publique Associée,**  
remise d'une note d'observations le 30 Juin 2023



# Rapport moral année 2023

## Révision du PLU Enquête publique

**Rencontres avec le Commissaire enquêteur les 9 et 23 Octobre 2023**  
(avec le Collectif Pôle gare et l'UAP)

**Remise de plusieurs notes au Commissaire enquêteur**

**Courrier à Mr le Maire (avec copie au Commissaire enquêteur) signé par les associations sur le recensement des arbres remarquables le 4 Novembre 2023**  
*Pas de réponse*

**Autres courriers à Mr le Maire:**

*Pour rappel Courrier du 2 Juin 2022 concernant l'extension de l'école Jean Jaurès, sans réponse à ce jour*



# Rapport moral année 2023

**Participation aux réunions EPAPS (Etablissement Public d'Aménagement du Plateau de Saclay) pour les associations:**

4 Avril 2023

**Ateliers du SIAHVY:**

17 Mars 2023 (Sage Orge Yvette)

**Participation à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SIAHVY:**

4 Septembre 2023: présentation du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement

**Participation aux ateliers de concertation sur la révision de la Charte du PNR**

Les 25 Mai et 29 Juin 2023





# RAPPORT FINANCIER 2023



<b>EXERCICE 2023</b>
----------------------

<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>588,22</b>
Cotisations et Dons 95 Adhérents dont 7 nouveaux	1 245,00
<b>Total des Recettes 2023</b>	<b>1 245,00</b>

Cotisation UAP	40,00
Cotisations Collectif Pôle Gare	20,00
Cotisations COURB	15,00
Assurance GMF	43,68
Site Internet IONOS	152,39
Dépenses informatique	0,00
AG, Forum, Réunion du 27/9/2023	111,30
Divers (fleurs)	100,00
<b>Total des Dépenses 2023</b>	<b>482,37</b>

<b>Résultat de l'Exercice 2023</b>	<b>762,63</b>
------------------------------------	---------------

<i>Virement sur compte épargne</i>	1 000,00
------------------------------------	----------

<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>350,85</b>
----------------------------	---------------

Compte Epargne ( yc 100,71 € intérêts 2023 ) au 31/12/2023	<b>4 166,35</b>
--	-----------------

**Valorisation : 600 h x 11,65 €/h = 7 000 €**



## Prévision de budget 2024

➤ <b>Recettes:</b>	<b>95 cotisations</b>	<b>950,00 €</b>
➤ <b>Dépenses:</b>	<b>Cotisation UAP</b>	<b>40,00 €</b>
	<b>Cotisation COURB</b>	<b>15,00 €</b>
	<b>Cotisation Collectif Pôle Gare</b>	<b>20,00 €</b>
	<b>Assurance</b>	<b>45,00 €</b>
	<b>Site internet</b>	<b>160,00 €</b>
	<b>Divers (AG, reprographie, matériel)</b>	<b>200,00 €</b>
➤ <b>Solde à dépenser</b>		<b>470,00 €</b>



## **Election des administrateurs**

➤ **AG du 20/3/2024**

**Fin de mandat de Joël FONTENOY**

**Annick MINCK**

**Démission de François BROUSSE**

**Maximum 4 postes à pourvoir (12 membres maxi)**



# Election des administrateurs

## ➤ Candidatures (à la date du 14 Mars 2024)

**Joël FONTENOY**

**Annick MINCK**

**Axel MOITTIER**



## RESOLUTIONS

### 1<sup>ère</sup> résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral pour l'année 2023, approuve ce rapport.

***Résolution approuvée à l'unanimité***

### 2<sup>ème</sup> résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier pour l'année 2023, approuve ce rapport.

***Résolution approuvée à l'unanimité***

### 3<sup>ème</sup> résolution

L'assemblée générale maintient le montant des cotisations pour 2025 à:

Adhérent: 10 €

Association: 30 €

***Résolution approuvée à l'unanimité***



## RESOLUTIONS

### 4<sup>ème</sup> résolution

L'assemblée générale prend acte de l'élection de:

**Joël FONTENOY**

**Annick MINCK**

**Axel MOITTIER**

***Résolution approuvée à l'unanimité***

### 5<sup>ème</sup> résolution

L'assemblée générale donne tout pouvoir au Conseil d'administration en vue de l'accomplissement de tous dépôts, formalités légales de publicité ou autres, notamment auprès de la Préfecture de Versailles.

***Résolution approuvée à l'unanimité***



# La révision du PLU votée Et après ?





## **Nous sommes bien conscients que les lois et directives sont complexes et parfois contradictoires**

- **Code de l'urbanisme et Code de l'environnement**
- **Préconisations du PNR et SDRIF**
- **Densification et préservation du paysage**
- **Logements sociaux et disponibilité de terrains constructibles**
  
- **Avis, recommandations et obligations !**

**Mais sachons être plus ambitieux que les règlements !**



**Certes, le rapport du Commissaire enquêteur est décevant**



# Le courrier des associations du 31 Janvier 2024





# Le courrier des associations du 31 Janvier 2024

## **Au niveau du processus global:**

Absence de concertation pour l'élaboration des OAP et du règlement

Spécificité des quartiers en terme de paysage, répartition de logements sociaux, circulation, stationnement non pris en compte



# Le courrier des associations du 31 Janvier 2024

## Au sujet de l'environnement:

Etat initial de l'environnement insuffisamment approfondi,

Evolution démographique doit être examinée au regard des évolutions antérieures et non de critères régionaux ne tenant pas compte du contexte local,

*La population de la commune est passée  
de 7862 habitants en 2017  
à 7908 habitants en 2023*



Recensement des arbres remarquables

Îlots de fraîcheur non identifiés Trame noire / Risque inondation



# Le courrier des associations du 31 Janvier 2024

**En ce qui concerne la densification des quartiers pavillonnaires**

Densité moyenne des quartiers aujourd'hui: 15 logements/ha

Le nouveau PLU porte cette densité à 40 logements/ha



- Identité bâtie et environnementale remise en cause
- Problème de circulation
- Trottoirs
- Voisinage
- Peu de contraintes sur la partition des terrains



# Le courrier des associations du 31 Janvier 2024

## En ce qui concerne les logements sociaux

Nouveau PLU: 40% de logements sociaux dans les programmes de plus de 3 logements

Manque aujourd'hui environ 430 logements sociaux car nous en sommes à

$$\text{environ } 400/3300 = 12\%$$

Si on réalise demain 500 logements dont 200 (40%) logements sociaux



$$600/3800 = 16\%$$

Pour arriver à 25%, il faudrait construire 2800 logements dont 40% de logements sociaux  $(400 + 40\% \times 2800) / (3300 + 2800) = 25\%$



# Le courrier des associations du 31 Janvier 2024

## En ce qui concerne les logements sociaux

Construisons de petits programmes à 100% de logements sociaux  
comme rue Henri Janin

Pour cela, répertorions les emplacements adéquats

Transformons les logements existants





# Le courrier des associations du 31 Janvier 2024

## Au niveau des OAP

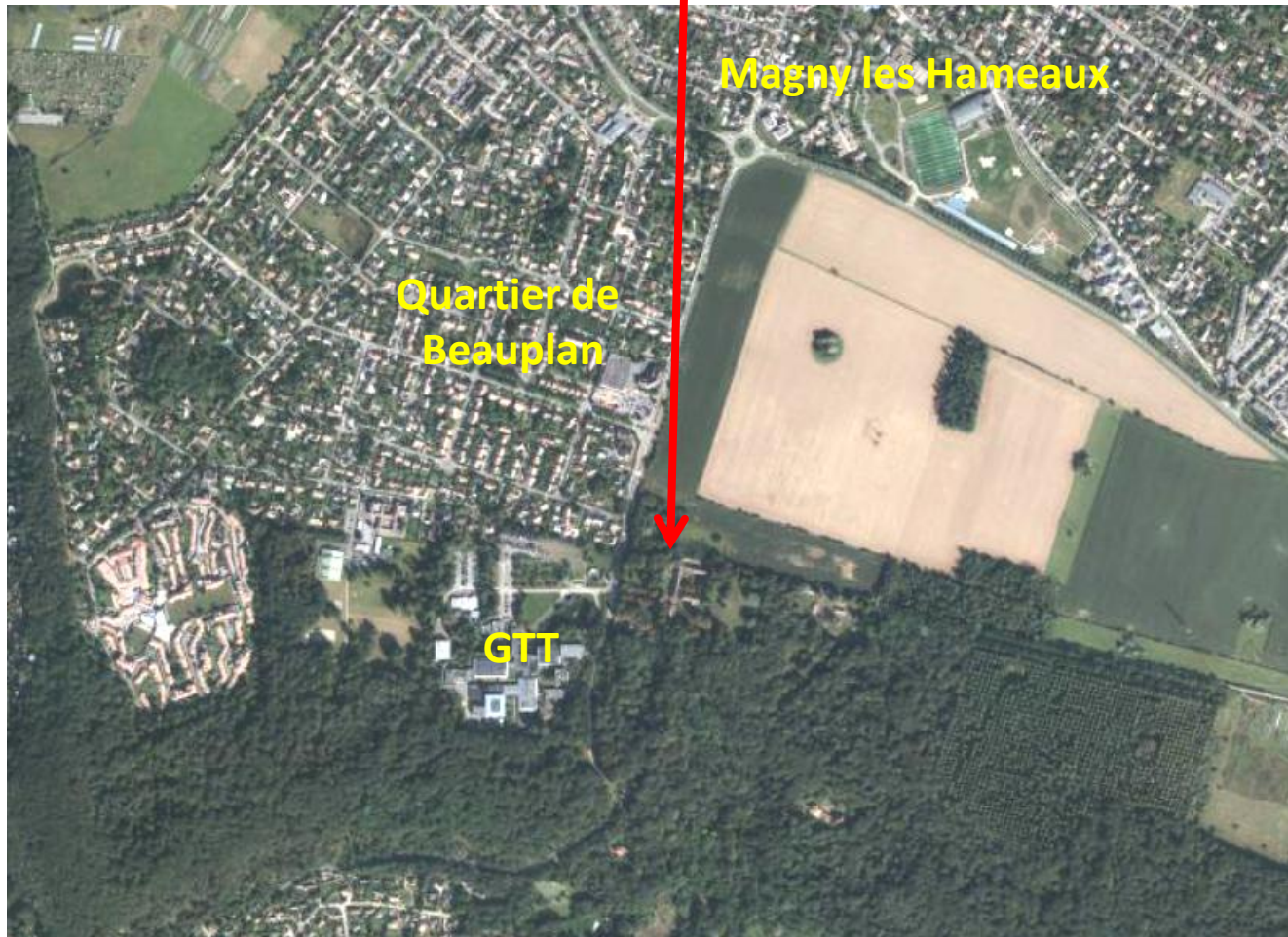
Evaluation environnementale insuffisante

*Rappelez vous le projet de contournement routier !*

Pas de planification dans le temps



# OAP 1 DOMAINE DE CHEVIN COURT

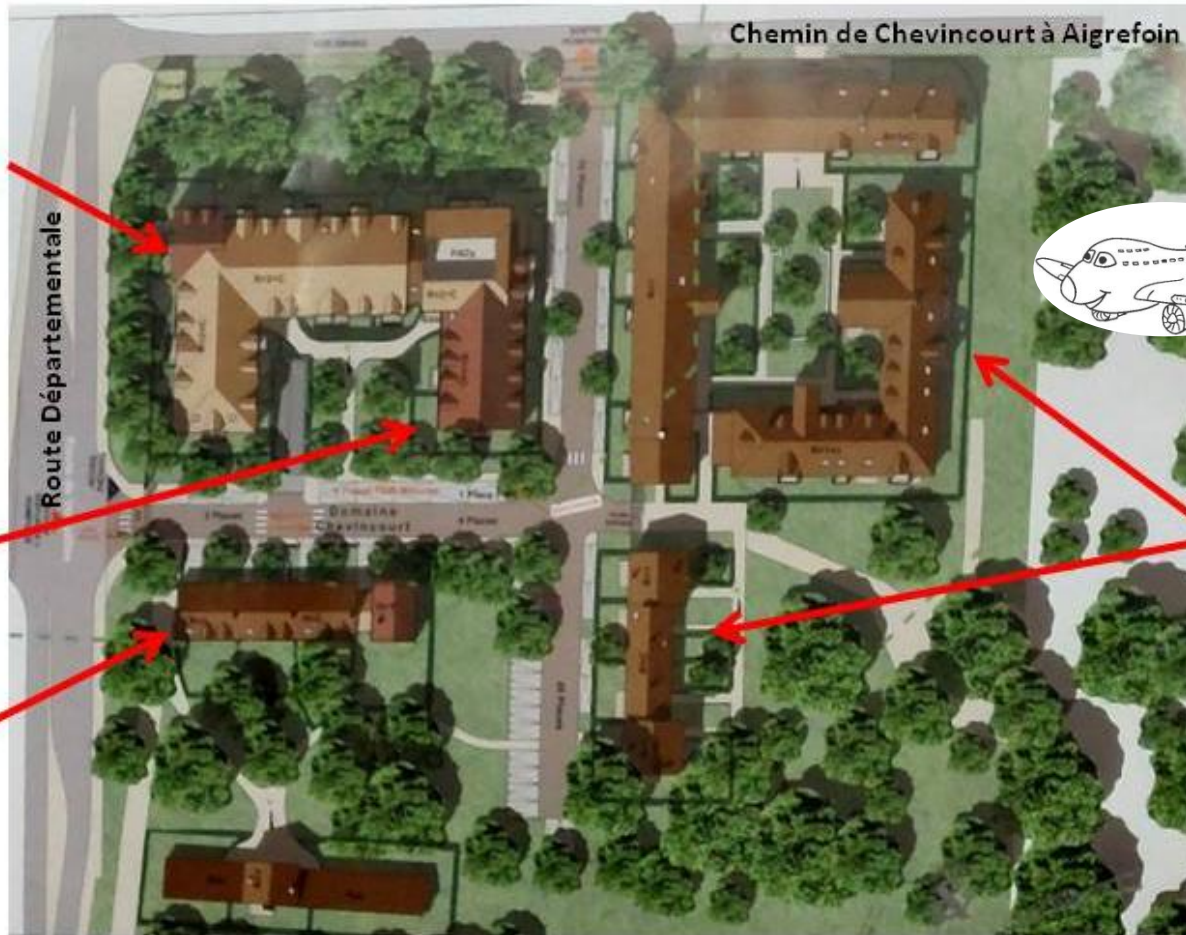




# OAP 1 DOMAINE DE CHEVINCOURT

Projet porté par l'EPFIdf et ATLAND

On est passé de 80 à 90 puis 99 logements



Logements sociaux  
RC + 2 + C

Logements en accession à la propriété  
RC + 1 + C

4 maisons en alignement

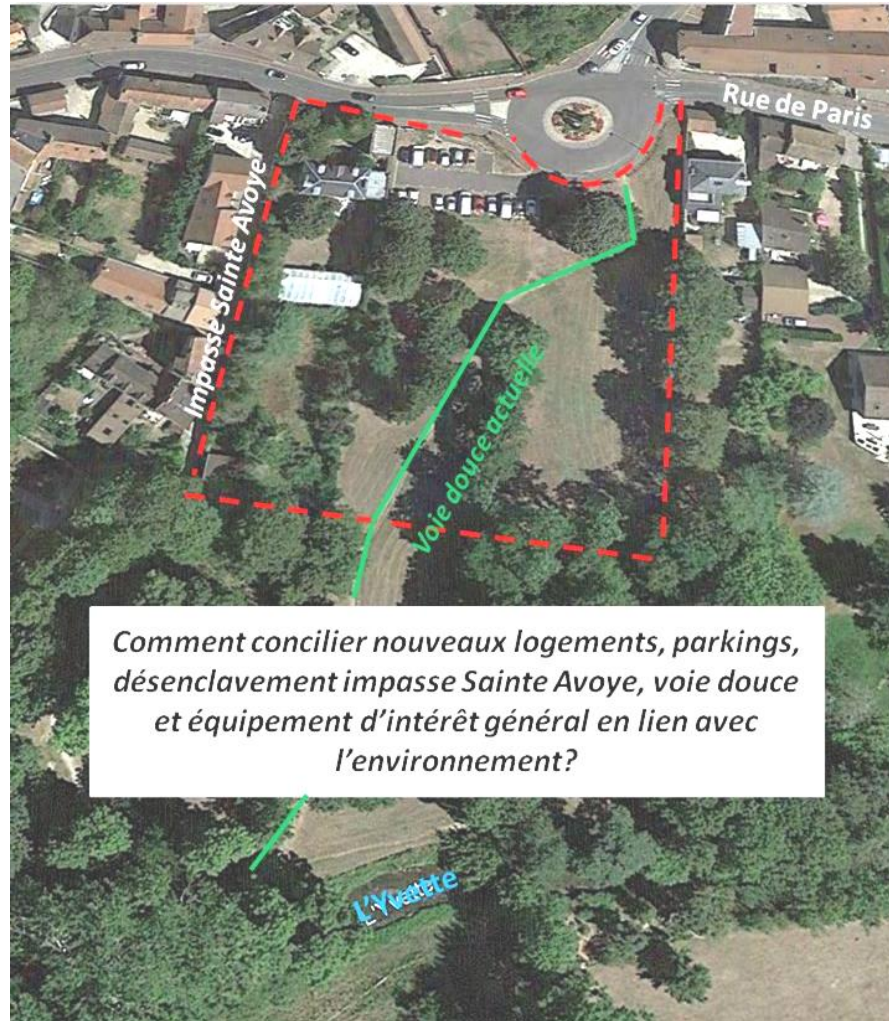
PC déposé  
Le 20 Février 2024



Bâtiments existants transformés en logements sociaux type BRS



## OAP 2 Terrain des sœurs





## OAP 2 Terrain des sœurs





## OAP 3 Secteur gare

**Sujet très complexe, certes:**

- **circulation des véhicules, cyclistes et piétons / sens unique de la rue Ditte,**
- **voie partagée,**
- **stationnement; parking semi enterré ?**
- **réinstallation des commerces en cas de démolition des actuels,**
- **paysage.**

**Mais 140 logements !**



## OAP 3 Secteur gare





## OAP 3 Secteur gare







# OAP 3 Secteur gare





# OAP 3 Secteur gare

Projet ARTELIA 2016





## OAP 3 Secteur gare

**On doit réfléchir aux deux aménagements simultanément**

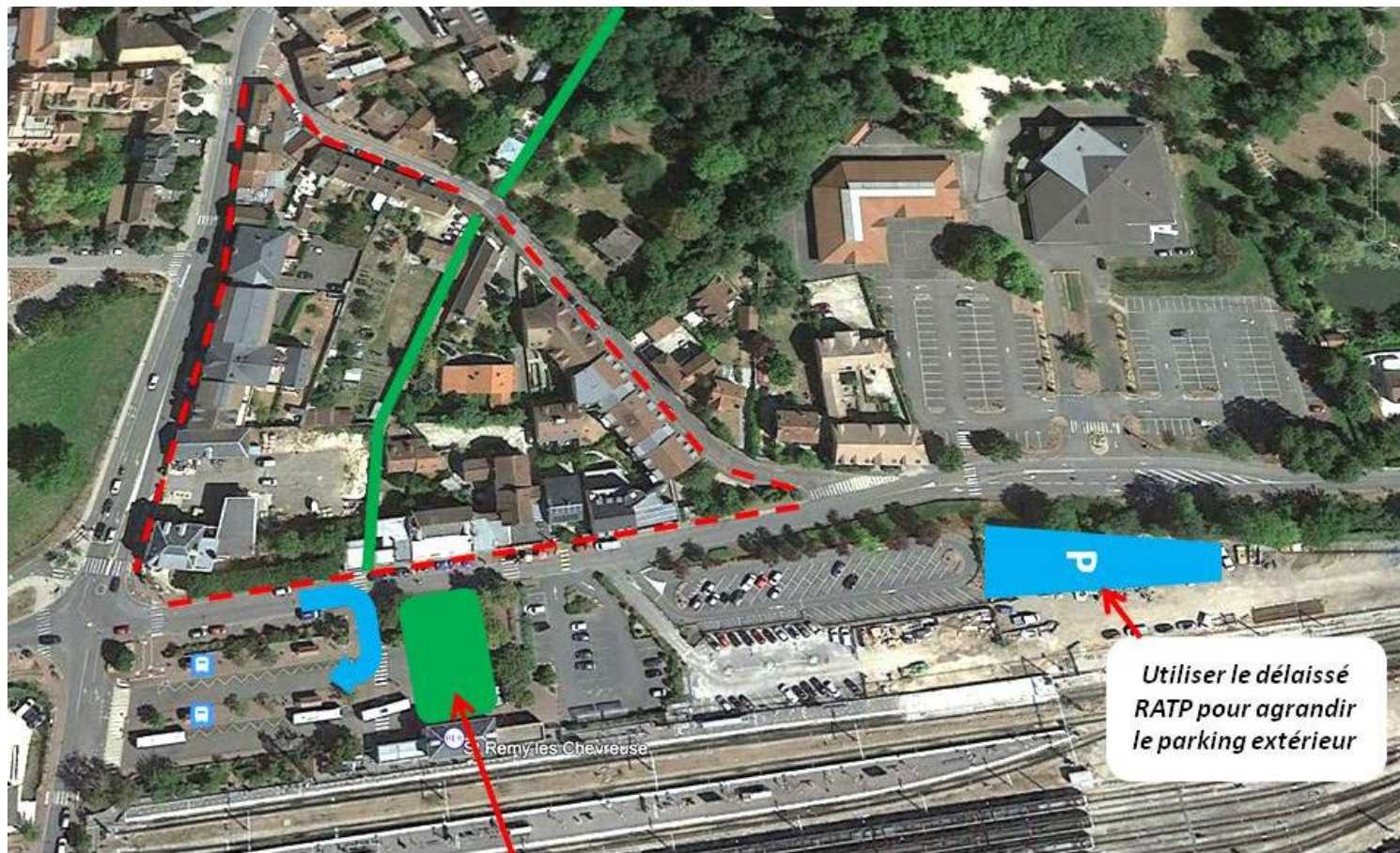
**L'OAP proposée sur le secteur gare est trop floue même si elle rappelle les propositions que nous avons formulées dans notre courrier du 10 Avril 2022.**



*Projet Thibaud CHAUDAN 2019*



## OAP 3 Secteur gare



Utiliser le délaissé RATP pour agrandir le parking extérieur

Rendre le parvis de la gare aux piétons



# Le courrier des associations du 31 Janvier 2024

**Les sujets non ou mal abordés dans le dossier de révision du PLU, en autres:**

- Gestion des inondations et des ruissellements:
  - *pas de marge de sécurité par rapport aux PHEC,*
  - *non interdiction des parkings souterrains en zone inondable,*
  - *non interdiction de constructions nouvelles dans les zones d'expansion de crues ou sur des axes de ruissellement connus,*
- Le recensement des arbres remarquables,
- Devenir du Lac de Beauséjour,
- Lieu de reconstruction de l'école Saint Exupéry,
- Pas de vision globale sur les déplacements ou le stationnement,
- La trame noire qui deviendra pourtant obligatoire au titre du SDRIF-E.



**Nécessité d'un projet urbanistique global**  
***Nous le répétons tous les ans !***

**Définir des priorités et un calendrier**



# Une nouvelle enquête publique en Mars 2024:

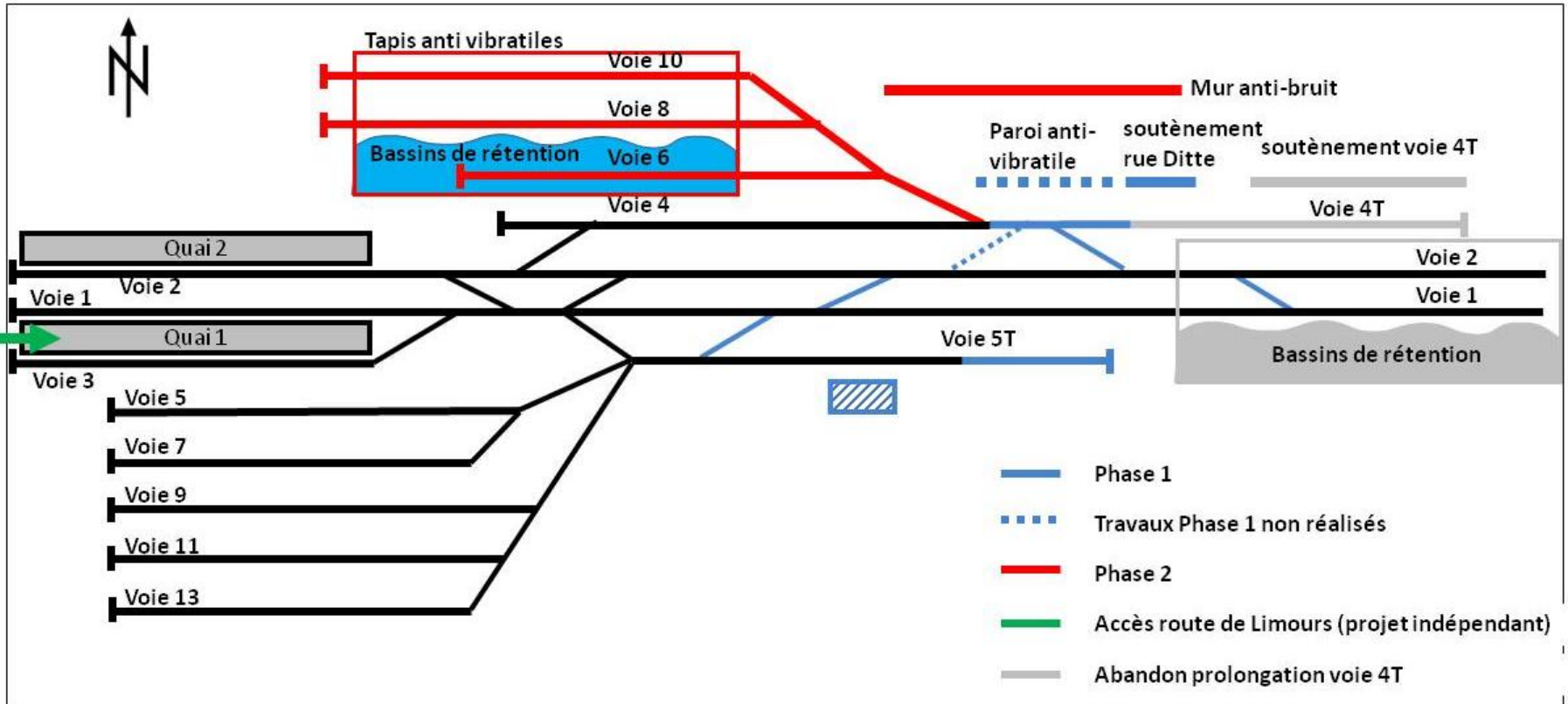
## *Le projet de voies de garage de la RATP phase 2*

**Présentation faite par Yohann PETILLON**  
**Président du Collectif Pôle gare**





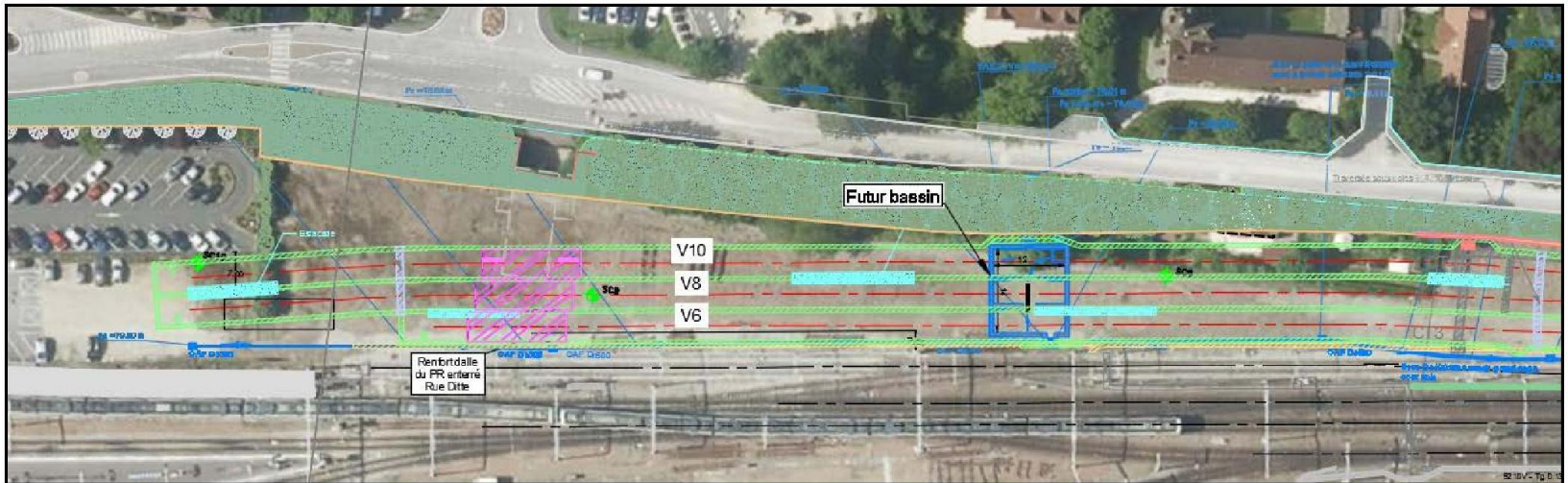
# Projet de voies de garage







# Projet de voies de garage



Avant projet 2019



# Projet de voies de garage

Le mur ainsi calculé représenterait un linéaire d'environ 100 m, pour une hauteur d'au moins 12 m, presque intégralement sous le niveau de la place de la Gare.





# Fiabiliser la régularité du RER B

**Tout le monde est d'accord mais:**

- la création de la voie 5T au titre de la phase 1,
- la création de la voie de retournement à Orsay,
- la nouvelle grille horaire,

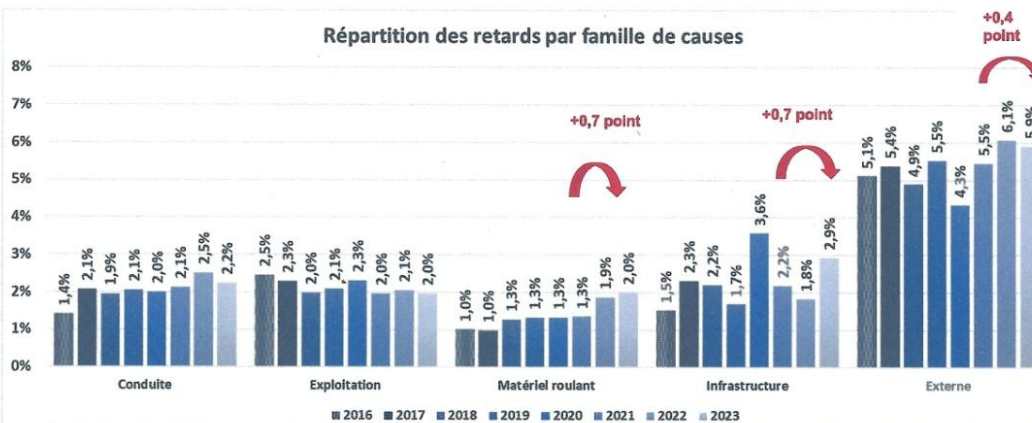
**n'ont rien changé à la situation**



# Fiabiliser la régularité du RER B

## 1 - Retour sur 2023: Répartition des incidents par famille de cause

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Non ponct. RER B	11,5%	13%	12,3%	12,7%	13,5%	13,1%	14,3%	14,9%
Non ponct. Juil-Août	8,3%	8,8%	10,7%	10,5%	12,1%	15,6%	19%	12,5%



La famille « externe » regroupe la malveillance, les faits de société, les causes voyageurs, les retards pour origine autres entreprises ferroviaires et les autres événements affectant le réseau. Les causes « externes » représentent environ 40% de la non ponctualité du RERB

Progression des causes infrastructures et maintien des causes externes (malaises voyageurs et colis suspects)  
Non ponctualité toujours compliquée mais avec une gravité maîtrisée (pas d'évènement majeur comme le 18 juillet 2022)



DIRECTION LIGNE UNIFIEE



# Fiabiliser la régularité du RER B

**Un audit de la ligne commandité par IDF Mobilités à l'automne 2023 fait état :**

- De la vétusté du matériel,
- Du manque de coordination dans la gouvernance entre la RATP et la SNCF,
- De « l'embouteillage » dans le tunnel entre Châtelet et Gare du Nord emprunté par le RER B et le RER D,
- Du retard dans l'arrivée du nouveau matériel  
*annoncé maintenant pour au mieux mi 2027,*
- Du retard dans la mise en œuvre de l'outil de pilotage automatique Nexteo, qui ne serait opérationnel qu'à l'horizon 2031,
- Des problèmes de maintenance malgré l'ouverture d'un deuxième centre à Mitry.



## Vous pouvez déposer un avis

- Sur le registre électronique:

[www.enquete-publique-rerb-saint-remy-garages.fr](http://www.enquete-publique-rerb-saint-remy-garages.fr)

- Par courrier : à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur/  
Hôtel de Ville de Saint-Rémy-lès-Chevreuse,  
2 rue Victor Hugo, BP 38, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Sur les registre disponible en mairie





## Interventions / Questions / Réponses

Catherine GIOBELLINA rappelle la solution alternative proposée par les associations dite « Note blanche » Daniel CALINAUD représente à l'assistance cette solution et indique qu'elle est intégrée à l'avis de l'EPAC qui a été déposé sur le registre dématérialisé mardi 19 Mars. Une copie de cet avis sera diffusé le lendemain aux adhérents qui pourront utiliser tout ou partie des arguments développés pour émettre eux-mêmes un avis.

Pierre CHOAY, en tant que riverain de la gare côté sud, intervient en rappelant le bruit émis par le passage des trains sur les aiguillages. Daniel CALINAUD rappelle qu'il existe des aiguillages « silencieux » mais que la RATP refuse d'envisager cette solution.

Marie Louise CARIOU précise qu'elle a donné au Commissaire enquêteur des éléments sur le bruit et Indiqué à celui-ci qu'on ne pouvait déconnecter, notamment sur le plan du bruit, la phase 2 de la phase 1 comme cherche à le faire la RATP.

Pierre CHOAY déplore également l'éclairage de nuit qui est trop puissant et éclaire tout le quartier.

A une question de Catherine GIOBELLINA, Mr le Maire répond que si les réserves émises par la délibération votée par le Conseil municipal en Septembre 2023 n'étaient pas levées, l'avis de la commune deviendrait négatif sur ce projet de voies de garage.



# Interventions / Questions / Réponses

Pour information  
Extrait PV du CM  
Du 21 Septembre 2023

POINT N° 3 : DCM N°78-575-2023-061 - CREATION DE VOIES DE GARAGE GARE RER SCHEMA DIRECTEUR ETAPE 2 : AVIS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec la RATP et que dans le cadre du schéma directeur du RER B sud, pour améliorer les conditions des voyageurs et le bon fonctionnement de la ligne, une proposition a été faite avec un certain nombre d'aménagements sur la ville (voies de garage).

En 2018 a eu lieu l'enquête publique RATP, contre laquelle la ville s'est dressée. La collectivité et les associations « Pôle Gare » et « Riverains du RER B » font une procédure afin de faire annuler la déclaration de projet de ce schéma directeur qui contenaient des éléments inacceptables ou laissés sans réponse.

Un recours auprès du Tribunal administratif de Versailles a été déposé par la ville et les associations de défense de riverains concernées ; en novembre 2020, le Tribunal administratif a annulé l'enquête publique de 2018 pour vice de procédure ainsi que la déclaration de projet de mai 2018.

Les choses ont évolué, la Présidente de la Région Île-de-France est revenue vers la ville et les associations pour, trouver un consensus acceptable, notamment la suppression de la voie 4T. Les autres voies de garage : 6, 8 et 10 sont toujours existantes et il reste à faire l'aménagement d'un accès depuis la route de Limours et un aménagement paysager le long de la rue Ditte afin que l'environnement et l'insertion de ces voies soient acceptables par la commune, tout en améliorant la qualité de ce service public de transport.

L'étude d'impact a été transmise pour avis, il est donc demandé d'émettre un avis favorable au schéma directeur étape 2, avec les réserves suivantes :

- La création de la voie 10 devra comporter des aménagements visant à réduire les impacts sonores, visuels et environnementaux, en concertation avec les associations de riverains concernées, Collectif Pôle Gare et Riverains du RER D de Saint-Rémy ;
- L'accès supplémentaire par la route de Limours devra être réalisé préalablement et indépendamment de l'aménagement de la voie de garage, avec une intégration environnementale et un accès PMR ;
- L'ensemble du chantier devra être exigeant et respecter toutes les recommandations contenues dans l'étude d'impact, notamment l'empreinte carbone, la maîtrise des nuisances à l'égard de l'environnement et les impacts sur les riverains et les usagers. Pour ce faire, une convention devra intervenir entre la ville et la RATP, afin de formaliser ces différents points et le contrôle des opérations de chantier.
- Le projet de réalisation des voies de garage, étape 2, devra prendre en compte l'aménagement du pôle gare dans sa globalité.





## Interventions / Questions / Réponses

Marie Hélène WITTERSHEIM soulève les problèmes hydrauliques posés par le projet et rappelle le déraillement du RER en 2018 suite à de fortes pluies. Elle insiste aussi sur le fait que le projet se situe à l'entrée du Parc Naturel Régional.

Brigitte TOUBLANT demande à Mr le Maire où en sont les études du Comité de Pôle ?

Mr le Maire répond que la RATP était jusque là le Maître d'ouvrage de cette opération, que c'est maintenant la commune qui l'est, qu'une consultation de bureaux d'études doit être faite pour reprendre les études antérieures. Coût: de l'ordre de 100 K€.

Mr le Maire indique que la création d'un parking semi enterré près de la gare permettrait de supprimer des places sur les parkings de surface; sans autre explication?

Daniel CALINAUD demande à Mr le Maire la date de démarrage de la phase 2 du Cœur de ville.

Mr le Maire répond que pour éviter les nuisances vis-à-vis des deux classes situées dans le « vieux Jean Jaurès », il est préférable d'attendre que les travaux d'extension de l'école soient terminés.

Daniel CALINAUD indique qu'alors ces travaux ne démarreront pas avant l'automne 2023 avec 3 ans de retard sur le programme initial. Mr le Maire répond par l'affirmative.



## Interventions / Questions / Réponses

Daniel CALINAUD demande à Mr le Maire pourquoi il a refusé d'introduire dans la révision du PLU le recensement des arbres remarquables qu'avaient réalisé les associations en Novembre dernier? Il répond que tous les arbres doivent être protégés et que la mairie replante chaque arbre coupé. Pourquoi alors, demande Daniel CALINAUD, avoir abattu des arbres au démarrage des travaux du Cœur de ville ou dans le jardin public? Remplacer un arbre centenaire par un arbuste n'est pas la même chose.

En ce qui concerne les logements sociaux, Mr le Maire rappelle que la commune est de nouveau « carencée » depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2024 et que le déclassement des 297 logements d'ORPEA a été constaté début 2022. Daniel CALINAUD rappelle que ce sujet était connu bien avant 2014.

***L'assemblée générale est close à 23h00***



**ENSEMBLE POUR UN AUTRE CŒUR DE VILLE**

**Merci pour votre attention**

**[www.epac-saint-remy78470.fr](http://www.epac-saint-remy78470.fr)**